

Prêt aux entreprises innovantes FOSTER TPE-PME

CREALIA

Présentation du dispositif

Le Prêt aux entreprises innovantes FOSTER TPE-PME est un prêt accompagnant un projet d'innovation et qui a pour objectifs de renforcer les fonds propres ou quasi fonds propres des entreprises innovantes en phase d'amorçage et de primo-développement, pour financer les investissements de développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Sont éligibles, les TPE-PME innovantes, basées en région Occitanie, ayant moins de 8 ans (sous certaines conditions) et cherchant à renforcer leur structure financière pour accompagner un développement.

Critères d'éligibilité

Un accompagnement préalable du projet par un incubateur, une pépinière, ou un membre des réseaux Initiative Occitanie et Réseau Entreprendre est nécessaire.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Objet : prêt innovation à taux 0 sans garantie personnelle de l'emprunteur.

Plafonds : jusqu'à 50 000 € par associé, jusqu'à 100 000 € par projet.

Avantages : aucune garantie personnelle demandée, taux d'intérêt à 0%, facilitant l'accès à du financement en dette ou en haut de bilan

Pour quelle durée ?

Durée: entre 12 mois et 60 mois maximum

Différé de remboursement: jusqu'à 12 mois

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Pour toute intervention du prêt aux entreprises innovantes FOSTER TPE-PME, il faut s'adresser à CREALIA Occitanie.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Conditions d'accès
 - › Avec partenariat

Organisme

CREALIA

- **Siège social**
Cité de l'Économie et des Métiers de Demain
132 boulevard Pénélope
34000 MONTPELLIER
E-mail : contact@crealia.org
Web : www.crealia.org